

ORGANISATION DE LA RÉUNION

Adoption de l'ordre du jour

2.1 L'ordre du jour provisoire (CCAMLR-XXIV/1) a été distribué avant la réunion. La Commission décide d'y apporter les changements suivants :

- i) insérer la question 15 iv) "Coopération avec la CCSBT" dans son ordre du jour et renuméroter les questions 15 iv)–vi) en conséquence ;
- ii) insérer la question 20 iii) "Modification du Règlement intérieur de la Commission".

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté (annexe 3).

2.2 Le président renvoie la question 3 de l'ordre du jour au Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF) et les questions 6 à 8 au Comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation (SCIC). Les rapports du SCAF et du SCIC font respectivement l'objet des annexes 4 et 5.

Rapport du président

2.3 Le président fait le compte rendu des activités de la période d'intersession. Il constate que la Commission n'a pas connu les problèmes budgétaires de ces dernières années, situation qui est due, en grande partie, au retour aux taux de change précédents entre le dollar australien et celui des Etats-Unis.

2.4 Deux groupes de travail du Comité scientifique, leurs sous-groupes et ateliers se sont réunis pendant la période d'intersession; le paragraphe 1.7 de SC-CAMLR-XXIV traite de ces réunions.

2.5 Pendant la saison 2004/05, 52 contrôleurs ont été nommés dans le cadre du Système de contrôle de la CCAMLR par l'Argentine, l'Australie, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Les contrôleurs du Royaume-Uni nommés dans le cadre de la CCAMLR ont soumis dix rapports en 2004/05.

2.6 Conformément au Système international d'observation scientifique de la CCAMLR, les navires menant des opérations de pêche au poisson dans la zone de la Convention ont tous embarqué des observateurs (pour de plus amples informations, voir le paragraphe 4.4).

2.7 Pendant la saison 2004/05, les membres de la CCAMLR ont participé activement à 13 pêcheries dans la zone de la Convention. En outre, des opérations de pêche réglementées ont été menées dans quatre autres pêcheries dans les ZEE nationales de la zone de la Convention. Les navires menant des opérations de pêche aux termes des mesures de conservation en vigueur en 2004/05 ont déclaré, au 21 septembre 2005, un total de 124 535 tonnes de krill, 14 074 tonnes de légine et 1 991 tonnes de poisson des glaces, ainsi que d'autres espèces faisant partie des captures accessoires (CCAMLR-XXIV/BG/13).

2.8 Le Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC) est opérationnel depuis 2000 et compte désormais la participation de trois parties non contractantes à la CCAMLR : la République populaire de Chine, les Seychelles et Singapour et de trois États adhérents : le Canada, l'île Maurice et le Pérou. Au 30 septembre 2005, le secrétariat avait reçu et traité plus de 30 000 certificats de capture (à savoir, certificats de débarquement/transbordement, d'exportation et de réexportation).

2.9 Conformément à la demande de la Commission, le secrétariat poursuit la période d'essai et le développement de la documentation électronique du SDC (E-SDC).

2.10 En vertu de la mesure de conservation 10-04 adoptée l'année dernière, le système centralisé de surveillance par satellite des navires (C-VMS) a été mis en application pendant la période d'intersession. Sur une base volontaire, 26 navires ont fait l'objet d'un suivi dans neuf sous-zones ou divisions, ainsi qu'en dehors de la zone de la Convention.

2.11 Cette année, la Commission et le Comité scientifique ont été représentés par des observateurs à plusieurs réunions internationales (sections 14 et 15; SC-CAMLR-XXIV, section 9).

2.12 C'est avec regret que le président fait part du décès, le 4 juin 2005 du vice-président du SCAF, Chris Badenhorst d'Afrique du Sud. Au nom de la Commission, il adresse ses condoléances à Nolene Badenhorst et à sa famille et demande aux délégués de se lever et de respecter une minute de silence à la mémoire d'un homme sincère et d'une grande bonté.